



Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril à dix-huit heure,

le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 29

VOTANTS : 38

Etaient présents :

M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, Mme Casteran-David (Coullons), Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chambon, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Colpin, M. Crozat, Mme de Crémiers, Mme de Metz, M. Hidas, Mme Lemaître-Clément, Mme Roger, M. Rougeron (Gien), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux) M. Darmois (Nevoiy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents avant donné pouvoir :

Mme Agogué	à M. Rougeron
M. Nicolas	à M. Boucher
Mme Flandry	à M. Colpin
Mme Riby	à Mme Roger
M. Damon	à M. Chevré
Mme Devernois	à Mme Bourdin
M. Greuin	à Mme de Metz
Mme Rabourdin	à Mme Casteran-David
M. Bichon	à Mme Chambon

Etaient absents excusés :

M. Pressoir
Mme Le Hardy

Etait absente :

Mme Perron

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024/021

OBJET : Budget annexe de l'Assainissement – Effacement de dettes

Vu l'instruction comptable M49,

Vu l'état des dettes à effacer transmis par le comptable du Service de Gestion Comptable,

Le comptable du Service de Gestion Comptable a transmis à la Communauté des Communes Giennoises un état des dettes à effacer relatives au budget annexe de l'assainissement pour un montant de 145,00 €.

Exercice	Somme non recouvrées
Rôle ou titre de 2021	145,00 €
TOTAL	145,00 €

Afin de procéder à l'effacement de ces dettes, il est nécessaire d'établir un mandat au compte 6542 (Divers) pour un montant de 145,00 €.

*Sur avis favorable de la commission des Finances du 19 mars 2024,
Sur avis favorable du Bureau du 22 mars 2024,*

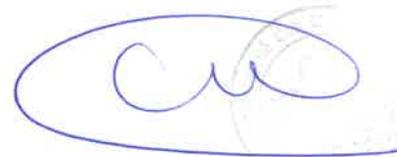
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'effacement de dettes pour un montant de 145,00 € sur le budget annexe de l'assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
à Gien le 8 avril 2024

Le Président,
Francis Cammal

La secrétaire de séance
Camille Chevallier



Certifiée exécutoire,
*Les formalités de publicité
ayant été effectuées le 8 avril 2024*